

AR Procure

006-210601050-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/08

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration à
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAIHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture006-2106010
Reçu le 07/04/2025

Monsieur Bernard POTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

La réglementation prévoit également que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des mouvements du personnel, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité régulièrement.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

En conséquence, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 Agent social territorial à temps complet, permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint administratif territorial à temps non complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Agents techniques territoriaux à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, non permanent, affectée au service petite enfance

Et de supprimer les emplois suivants :

- 1 Rédacteur territorial à temps complet, non permanent, affecté à la direction
- 1 Agent social à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service enfance
- 1 Adjoint technique territorial à temps complet, non permanent, affecté au service technique
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, non permanent, affecté au service communication
- 2 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet, non permanent, affectés au service enfance
- 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, permanent, affecté au service support
- 1 Adjoint administratif territorial à temps complet, non permanent, affecté au service cabinet

AR Prefecture

006-210601050-20250401
 Reçu le 07/04/2025

- 2 Agents de maîtrise à temps complet, permanent affecté au service technique
- 1 Adjoint technique territorial à temps non complet, non permanent, affecté au service enfance
- 1 Auxiliaire de soins principal de 2ème classe à temps complet, non permanent, affecté au service petite enfance
- 1 Emploi de droit privé à temps complet, non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (30h), non permanent
- 1 Emploi de droit privé à temps non complet (20h), non permanent

OUI l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau des effectifs annexé.

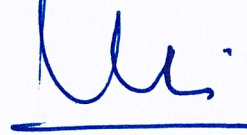
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
 Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
 Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
 Maire de Roquefort-les-Pins

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR :

01/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
ADMINISTRATIVE	A	Attachés	Attaché principal	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	2	35h	2	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 2ème classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	3	35h	2	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	35h	4	0
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	35h	3	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	7	35h	6	1
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur territorial	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	B	Techniciens	Technicien	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	8	35h	8	0
TECHNIQUE	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	11	35h	10	1
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 1ère classe	2	35h	2	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2ème classe	3	35h	3	0
TECHNIQUE	C	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial	8	35h	8	0
SANITAIRE ET SOCIALE	A	Educateurs	Educateur territorial de jeunes enfants	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	1	35h	1	0

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois VACANTS
SOCIALE	C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social principal de 2ème classe	2	35h	2	0
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	9	35h	6	3
MEDICO-SOCIALE	A	Infirmiers	Infirmière en soins généraux	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	35h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine territorial	1	35h	1	0
SPORTIVE	B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives	1	35h	1	0
ANIMATION	B	Animateurs	Animateur	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial de 2ème classe	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoints animations territoriaux	Adjoint animation territorial	7	35h	6	1
POLICE	B	Chefs de service de police municipale	Chef de service principal 1ère classe de police municipale	1	35h	1	0
POLICE	C	Brigadiers chefs	Brigadier chef principal	3	35h	3	0
POLICE	C	Gardiens-Brigadiers	Gardien - Brigadier	2	35h	2	0

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE

Reçu le 07/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PUBLIC NON PERMANENTS :

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire de l'emploi créé par délibération	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	35h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	0	28h	0	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur de 1ère classe	1	20h	1	0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteurs	Rédacteur	2	35h	1	1
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratifs	Adjoint administratif territorial	3	35h	1	2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratifs	Adjoint administratif territorial	1	28h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35h	1	0
TECHNIQUE	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	15	35h	12	3
TECHNIQUE	C	Adjoint techniques	Adjoint technique territorial	2	20h	1	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	7	35h	6	1
SOCIALE	C	Agents sociaux	Agent social territorial	1	30h	1	0
MEDICO-SOCIALE	B	Auxiliaires de puéricultures	Auxiliaire de puériculture classe normale	2	35h	2	0
MEDICO-SOCIALE	C	Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	35h	0	0
CULTURELLE	C	Ajoints du patrimoine	Adjoint patrimoine principal de 1ère classe	1	35h	1	0
ANIMATION	C	Adjoint animations	Adjoint animation territorial	1	35h	0	1
ANIMATION	C	Adjoint animations	Adjoint animation territorial	1	25h	1	0
ANIMATION	C	Adjoint animations	Adjoint animation territorial	1	8h	0	1

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

EMPLOIS DE DROIT PRIVE :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Quotité horaire hebdomadaire	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
CDD	Agent polyvalent	2	35h	1	1
CDD	Agent polyvalent	2	30h	0	2
CDD	Agent polyvalent	2	20h	0	2

TOTAL DES EMPLOIS :

Emplois	Nombre d'emplois	Nombre de ces emplois POURVUS	Nombre de ces emplois NON POURVUS
Permanents	95	86	9
Non permanents	40	30	10
De droit privé	6	1	5
TOTAL DES EMPLOIS	141	117	24

EMPLOIS ACCESSOIRES ET OCCASIONNELS :

Type de contrat	Fonctions	Nombre d'emplois (avec la même quotité horaire hebdomadaire)	Nombre d'emplois POURVUS	Nombre d'emplois NON POURVUS
Vacation	Animateur formé	2	0	2

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

marino
melchio GUILMART
canu
cossonet SAVONITTO Fenoglio (détachement 2025)
ardisson, espo Winance Murcia
vechin, dal moro Pariente concours, KONIECZNY DETACHEMENT
andreu, chaput, diaz, konieczny guillou, ventugol
Glachant
olivero c
provenzano
navarro, olivero I, gena, redon, milazzo MATTEO, ROSE, VREUX
capannini, brecevic, soyer, vilpoix, simonaire, becquelin, bottero, bracco e, lopez, pieroni f
jallier, beberaggi
squarciafico, caillet a, Avena stagiairisation
bulcke, cahagne, albesano, gautier, thomel, zolo, gahitte, LAPOELE
hoser, le neun
delplanque

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

lhuillier, moeller

bourcelot aline

BESSANE

calmon,bovio, olivero j, papin, caillet n, pellarin, Foucard stagiairisation

candido (cdi)

hulne

cara, trincanato

lafon

POMARES DETACHEMENT

FENOGLIO DETACHEMENT

corsini

KONIECZNY CONCOURS

fenoglio, pomares dubost, rebboh, ziane, nivesse, PAPIN DETACHEMENT

pujol

alves, choisy, stengel

bariller, bourcelot f

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

Rousselin

laurent
ZATTARA
Blanc,
Kershaw

MONROY

messiant, amozieg, passannante, franck, male, breuille, torto, kolic, Ecau , Maoua, kieffer, ricci, bellanger

hiver

malaurent, taffet, bourcelot alex, garcia, desilles, Foucard
deram

vogt, treynard

cournot

delichere

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

Aznavourian

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

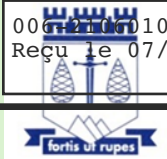
AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_08-DE
Reçu le 07/04/2025

depart vreux ,remplacant olivero L



RESSOURCES HUMAINES5

NOTE RELATIVE AU PLAN DE FORMATION 2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par **la loi du 19 février 2007**, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels

Il est donc proposé aux membres du CST:

- D'adopter le Plan de Formation 2025 ci-dessous

NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
9	Port du harnais	Technique	Sur l'année	IFTS			590
14	CACES	Technique	Sur l'année				2360
14	Habilitation électrique	Technique	Sur l'année				2360
13	AIPR	Technique	Sur l'année				1180
6	Formation AFGSU2	Petite Enfance	Sur l'année	CROIX ROUGE			3240
16	Intra Crèche	Petite Enfance	Sur l'année	FELL ACADEMY			2560
3	Formation d'intégration des agents de catégorie C	Administration, Technique et Crèche	Du 03/11/2025 au 31/01/2026	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Excel 2013-Niveau 1- Utilisateur débutant MS	Administration et Enfance	Du 01/05/2025 au 31/05/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
3	Prépa concours	Administration	Sur l'année	accepte	Distanciel	CNFPT	
3	Stage Intra - Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	Administration	Du 16/01/2025 au 16/01/2025	accepte	Présentiel	CNFPT	

AR Prefecture							
NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
1	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	CCAS	Du 19/05/2025 au 21/05/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Elaborer des menus respectant la loi EGALIM (formation distancielle)	Enfance	Du 15/05/2025 au 19/06/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La prise en compte de la parole de l'enfant : favoriser l'expression du jeune enfant, savoir l'écouter et le comprendre	Enfance	Du 07/07/2025 au 09/07/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
1	Le nom de famille et le prénom	Etat civil	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	Etat civil	Du 29/09/2025 au 29/09/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	L'organisation et la gestion des cimetières	Etat civil	Du 17/06/2025 au 18/06/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	Enfance	Du 17/02/2025 au 18/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
6	L'hygiène des aliments en production de repas - Ouvert à l'aire départementale 06	Enfance	Du 26/06/2025 au 27/06/2025	attente	Présentiel	CNFPT	
2	Réactualisation de la formation Hygiène alimentaire" - Ouvert à l'aire départementale 06"	Enfance	Du 03/11/2025 au 03/11/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
2	Formation d'intégration des agents de catégorie B	Enfance et Culture	Du 24/03/2025 au 31/07/2025	Accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Approche des radicalisations	Police Municipale	Du 31/03/2025 au 01/04/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Gestion administrative d'un poste de Police Municipale	Police Municipale	Du 20/10/2025 au 22/10/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_09-DE
Reçu 07/04/2025

NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	INTITULE	POLE	DATE	ETAT D'INSCRIPTION	MODALITE D'ORGANISATION	ORGANISME	COÛT
1	Le statut dans la fonction managériale du responsable de police municipale	Police Municipale	Du 26/03/2025 au 27/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	300
1	Les violences intrafamiliales	Police Municipale	Du 03/03/2025 au 05/03/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
6	Séances d'entrainement à l'armement	Police Municipale	Sur l'année	attente	Présentiel	CNFPT	3480
1	Police de l'environnement: les fondamentaux	Police Municipale	Du 25/11/2025 au 27/11/2025	attente	Présentiel	CNFPT	450
2	Stage Union - La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	Support	Du 12/05/2025 au 13/05/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Le déroulement de la carrière	Support	Du 20/02/2025 au 21/02/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les bases des finances publiques locales	Support	Du 01/07/2025 au 02/07/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	Support	Du 27/03/2025 au 28/03/2025	attente	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Les techniques de lecture rapide	Support	Du 06/03/2025 au 07/03/2025	accepte	Présentiel et à distance	CNFPT	
1	Sensibilisation aux règles de la sécurité incendie, l'accessibilité et la sureté des établissements recevant du public (ERP) (Webinaire)	Technique	Du 04/04/2025 au 04/04/2025	attente	Distanciel	CNFPT	
1	La surcharge d'informations : méthodes et outils pour gérer l'infobésité	Technique	Du 15/01/2025 au 12/02/2025	accepte	Distanciel	CNFPT	
COÛT PROVISOIRE							17720

AR P...ure

006-210601050-20...2025_09-DE
Reçu le 07/04/20...

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/09

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**PLAN DE FORMATION
2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME.VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME.GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME.TRANNOY- MOIRAND	X		
M.ROSSI Sylvain	X		
MME.TEROL		X	
M.ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010

Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :

Reçu le 07/04/2025

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics est un droit qui garantit à tous une évolution professionnelle et statutaire et ainsi assure un service public de qualité.

Ce droit s'exprime de différentes façons tout au long de la carrière des agents.
La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux.

Cette loi rappelle aux collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un Plan de Formation.

A ce jour, le recensement des besoins est effectué lors des entretiens professionnels.

Ce plan de formation a été présenté au CST en sa séance du 25 mars 2025

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé la mise à jour du tableau des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** le plan de formation

OUI l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de formation tel que présenté en annexe.

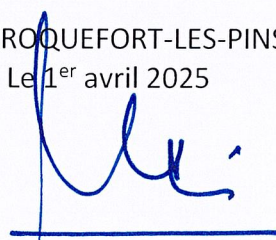
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Procure

006-210601050-2025_10B-DE
Reçu le 07/04/2025

fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/10

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**RECRUTEMENT
D'ENSEIGNANTS DANS
LE CADRE D'UNE
ACTIVITE ACCESSOIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060100000004
Reçu le 07/04/2025

Monsieur Bernard POFFIER, Premier Adjoint, expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire.

Cette activité pourrait être assurée par les enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966, le décret n° 22010-761 du 7 juillet 2010 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

Personnels	Taux maximum
Heure d'enseignement	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
Heure de surveillance	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros

AR Prefecture

006-2106010
Reçu le 07/04/2025

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSC, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

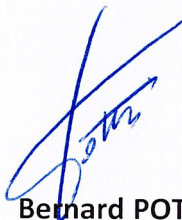
- **VALIDER** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDER** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXER** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

OUI l'exposé de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le recrutement des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires;
- **VALIDE** une durée de 4h hebdomadaire pour l'étude surveillée et de 2h hebdomadaire pour la surveillance pendant la période scolaire ;
- **FIXE** la rémunération afférente à cette activité accessoire sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » et « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR P...ure

006-210601050-20...2025_11-DE
Reçu le 07/04/20...

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/11

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**ADHESION DE LA
COMMUNE A
L'ASSOCIATION
FRANCAISE DES SITES
HISTORIQUES GRIMALDI
DE MONACO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAIHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY- MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025-01-DE
 Reçu le 07/04/2025

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose à l'Assemblée :

L'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des sites qui sont liés à l'histoire de la principauté de Monaco et à la dynastie des Grimaldi.

La commune de Roquefort-les-Pins est liée à l'histoire de cette dynastie. En effet, en octobre 1703, Charles de Grimaldi est investi par lettres patentes du Roi en tant que gouverneur de Saint-Paul-de-Vence. Son autorité s'étend sur le territoire de Saint-Paul, incluant alors Roquefort-les-Pins. Il exerce ainsi son pouvoir sur le bourg de Roquefort jusqu'à sa mort le 21 avril 1710.

Le 3 mars 1733, jour de son serment au Roi au Château de Versailles, Honoré IV Grimaldi exerce les fonctions de Gouverneur. Durant dix années, il assura la charge de Capitaine Gouverneur de la ville de Saint-Paul-de-Vence et de ses dépendances, étendant son influence au bourg de Roquefort-les-Pins. Sa charge sera prorogée jusqu'à sa mort le 13 juin 1743 à Spire où il combattit en qualité de Colonel des gardes du Roi.

L'empreinte de la famille Grimaldi, notamment à travers les figures de Charles et Honoré IV, témoigne ainsi des liens étroits qui les ont unis à Roquefort-les-Pins, laissant une empreinte durable sur l'histoire et le patrimoine de la commune.

Adhérer à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco contribuerait au rayonnement de la commune tout en bénéficiant de l'image de la principauté tant au niveau national qu'international.

Par ailleurs, la participation de la commune aux différents événements organisés entre cette association et la fédération monégasque des sites historiques Grimaldi permettrait de présenter au grand public le patrimoine culturel, artisanal et gastronomique du territoire et permettrait la visibilité de la commune bien au-delà des frontières de la Côte d'Azur.

Il est donc proposé que la Commune adhère à l'association française des sites historiques Grimaldi de Monaco, pour un montant annuel de 300 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'ADHÉRER à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte ou document s'y afférant.

OUI l'exposé de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

006-21060105-Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,
Reçu le 07/04/2025

- **ADHERE** à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document s'y afférant.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



DOQUEFORT-LES-PINS,
le 1^{er} avril 2025

Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/12

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

**DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

**DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PUBLIC DU
CHEMIN DINA GRAY**

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAIHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2024/73 en date du 30 septembre 2024, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'enquête publique en vue de procéder au transfert d'office du sol de la voie privée dénommée « Chemin Dina Gray » en vue de son incorporation dans le domaine public communal dont l'assiette appartient aux propriétaires suivants : Monsieur SUQUE, les copropriétaires de la parcelle AM 21, Monsieur TRIMBOLI, Monsieur et Madame PELLETIER, Monsieur ARMANDO, l'indivision COTA, Messieurs WUENSCHÉ, Monsieur PELUCHON, Madame REYNAUD, la SCI du chemin des vallons, la SCI des vignes Franquet, Monsieur PERRIN et la Commune de Roquefort-les-Pins telle que délimitée par le géomètre expert dans son plan topographique parcellaire.

Le projet consiste, à la suite du classement, de réaliser l'entretien et l'aménagement urbain de cette voie ouverte à la circulation du public.

Par arrêté municipal n° 2024/303 en date du 16 octobre 2024, en application des articles L.318-3 du Code de l'Urbanisme ainsi que R 141-4, R141-5, R141-7 et R 141-9 du Code de la Voirie Routière, a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable avec mise à disposition du public d'un dossier d'enquête avec registre ouvert à cet effet et désignation de Monsieur Alfred Martinez en qualité de commissaire enquêteur.

Au terme de l'enquête qui s'est déroulée en mairie du lundi 18 novembre au mercredi 4 décembre 2024 inclus, Monsieur le commissaire enquêteur après avoir vérifié l'accomplissement des formalités de publicité collective ainsi que de notifications individuelles aux propriétaires riverains et assuré trois permanences en mairie le lundi 18 novembre, le mercredi 27 novembre et le mercredi 4 décembre 2024 de l'enquête pour recevoir les observations du public et a rendu le 13 décembre 2024 son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le commissaire enquêteur a ainsi émis un avis favorable sur le projet.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et décider le classement d'office du chemin Dina Gray en application des dispositions de l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme avec la prise de l'arrêté portant transfert de propriété, sans indemnité du sol de cette voie privée, en vue de son incorporation dans le domaine public communal concernant les propriétés suivantes : section AM 19p, 38p, 21p, 26p, 29p, 30p, 31p, 32, 28, section AI 66p, 65p section AL 11p, 12p, section AN 70p, 71p et 73p.

Où l'exposé de Madame Marie-Gabrielle GODARD, Conseillère Municipale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis favorable du commissaire enquêteur joint à la présente, émis à la suite de l'enquête publique sur le projet de classement d'office du sol de la voie privée ouverte à la circulation publique dénommée « Chemin Dina Gray », en application des articles L.318-3 du Code de l'Urbanisme et L 162-5 du Code de la Voirie Routière ;

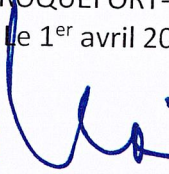
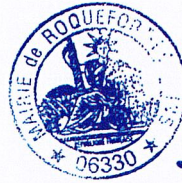
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant transfert d'office, sans indemnité, de la propriété du sol de cette voie ainsi qu'il figure au dossier d'enquête, lequel comportera également approbation du plan d'alignement joint et en excluant la parcelle AM 100 conformément au rapport établi par le commissaire enquêteur.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Procure

006-210601050-2025_13-DE
Reçu le 07/04/2025

Foris ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/13

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**TARIFICATION DES
SEJOURS
VACANCES CENTRE DE
LOISIRS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAIHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-2106010

Reçu le 07/04/2025

Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :

La commune de Roquefort-les-Pins souhaite proposer des courts séjours pendant les vacances scolaires estivales, afin de pouvoir accueillir les enfants scolarisés sur la commune.

Les courts séjours sont organisés pour une durée de 5 jours maximum (4 nuitées). Ils proposent des activités qui correspondent à un projet éducatif et pédagogique.

Ils peuvent accueillir jusqu'à 24 enfants. Ils se déroulent en France (Région PACA) sur un site agréé et sécurisé avec Agrément Jeunesse et Sport et sont fixes en hébergement.

Les mineurs seront encadrés par un directeur de séjour et des animateurs qualifiés, titulaires du permis B.

Pour la sécurité des 24 enfants accueillis, le prestataire devra prévoir 3 animateurs qui encadrent et qui connaissent les enfants à l'année.

Une réunion d'information sera organisée avec les parents pour présenter le séjour.

Les inscriptions seront ouvertes au mois de mai permettant aux familles de pré-inscrire leurs enfants. Les confirmations d'inscriptions seront validées en commission en suivant un scoring établi, puis communiquées aux familles (avec établissement d'une liste d'attente selon le nombre de demandes).

Une fois le mail de confirmation d'inscription envoyé aux familles, un acompte de 50% sera demandé sous 5 jours ouvrés à celles-ci, afin de valider définitivement l'inscription.

Sans cet acompte versé, la place sera réattribuée via la liste d'attente.

Le solde sera à régler sur facture à la fin du mois du séjour.

Une tarification des séjours doit être proposée aux familles en respectant l'application du quotient familial.

Le tarif sera constitué (en lien avec les recommandations de la CAF) :

- 1- **Participation « journée standard centre de loisirs »** en respectant le taux d'effort avec seuil et plafond.
- 2- **Participation « journalière séjour »** selon les tranches de Quotient familial.

Le forfait journée séjour comprend les transports, les activités encadrées, la pension complète (y compris pique-nique, goûter), l'hébergement et l'encadrement.

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_13-DE
Reçu le 07/04/2025

Participation des familles :**1- Participation « journée standard centre de loisirs »**

Accueil de Loisirs (Délibération n°2021/43 du 29/06/2021)

Journée complète : Entre 5,50€ et 20€ en fonction du quotient familial (quotient familial x 0.9%)

2- Participation « journalière séjour »

selon les tranches de Quotient familial :

Quotient Familiaux	Participation journalière séjour
<499	35
De 500 à 999	40
De 1000 à 1499	50
De 1500 à 1699	60
>1700	70

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de la tarification des familles dans le cadre de l'organisation des séjours.

OUI l'exposé de Madame Samira DEMARIA, Adjointe, expose à l'Assemblée :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de courts séjour pour les périodes de vacances scolaires estivales
- **VALIDE** la tarification de ces séjours pour les familles, via une participation « journée standard centre de loisirs » et une participation « journalière séjour ».

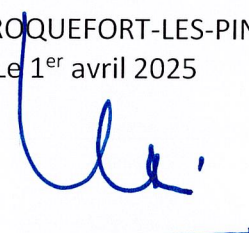
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



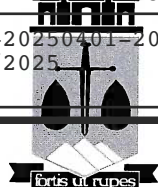
Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_14-DE
Reçu le 04/04/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/14

DATE DE CONVOCACTION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 21

OBJET :

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

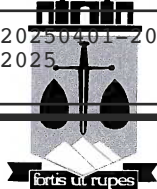
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_15-BF
Reçu le 04/04/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/15

DATE DE CONVOCACTION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
EXERCICE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAIHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_15-BF
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire Monsieur le Maire.

Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Au regard des pièces comptables, il apparait que Monsieur Michel ROSSI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Il est donc procédé au règlement définitif du budget de 2024 et de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Opérations de l'exercice

	Mandats émis	Titres émis
Section de fonctionnement	11 560 427,14	12 864 620,11
Section d'investissement	4 878 346,82	5 347 017,91
TOTAUX	16 438 773,96	18 211 638,02

Résultat à la clôture de l'exercice

	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		1 304 192,97
Section d'investissement		468 671,09
TOTAL		1 772 864,06

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte administratif présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 - Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025



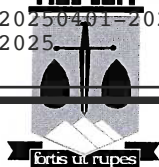
Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

AR Préfecture

006-210601050-20250401-2025_16-DE
Reçu le 04/04/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/16

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 20

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION DU
RECEVEUR
EXERCICE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard POTTIER, Premier Adjoint,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel		X	
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Elisabeth ERKER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_16-DE
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ainsi que le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ainsi et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le compte de gestion présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du Receveur, Budget Principal

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins

Elisabeth ERKER
Secrétaire de séance

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_17-DE
Reçu le 04/04/2025

fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/17

DATE DE CONVOCAION
17 MARS 2025

DATE D’AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D’EXPLOITATION
2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOGH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY- MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_17-DE

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2024 présente :
 - un excédent de fonctionnement de 1 304 192,97 euros.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

A – Résultat antérieur reporté : excédent	632 715,86 euros
B – Résultat de l'exercice : excédent	671 477,11 euros
C – Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)	1 304 192,97 euros

D – Solde d'exécution d'investissement N-1	
Excédent de Financement	468 671,09 euros
E – Reste à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de Financement	- 2 243 414,69 euros
F – BESOIN DE FINANCEMENT	- 1 774 743,60 euros

Décision d'affectation :

Affectation en réserve au compte 1068	1 304 192,97 euros
Report de fonctionnement (002)	-

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé l'affectation du résultat d'exploitation 2024 présenté.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation 2024, détaillée ci-dessus.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Préfecture

006-210601050-20250401-2025_18-DE
Reçu le 04/04/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/18

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**TAUX
D'IMPOSITION
2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_18-DE
Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Chaque année, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Pour rappel, les taux de l'année 2024, à savoir :

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

Il est donc proposé de fixer les taux suivants pour l'année 2025

Foncier bâti	28,99 %
Foncier non bâti	41,98 %
Taxe d'habitation	15,91 %

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé les taux d'imposition pour l'année 2025.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :
Foncier bâti : 28,99 % - Foncier non bâti : 41,98 % - Taxe d'habitation : 15,91 %
- **CHARGE** la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente.

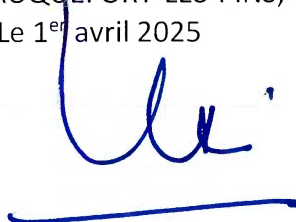
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_19-BF
Reçu le 04/04/2025



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/19

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			Mr GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			Mr GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			Mr POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-210601050-20250401-2025_19-BF

Reçu le 04/04/2025

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, présente le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	11 289 211,29 €
Recettes de fonctionnement	11 289 211,29 €

Section d'Investissement :

Dépenses d'investissement	6 255 056,52 €
Recettes d'investissement	6 255 056,52 €

La Commission du 1^{er} avril 2025 a validé le Budget primitif 2025.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins

AR Pr

006-210601050-2025_20-DE
Reçu le 07/04/2025

Fortis ut rupes

MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2025/20

DATE DE CONVOCATION
17 MARS 2025

DATE D'AFFICHAGE
17 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 21

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

LEDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq
Le 1^{er} Avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI Michel	X		
M. POTTIER	X		
MME. ERKER	X		
M. VACCANI			Mme ERKER
MME. DEMAIN MARÇAL	X		
MME. BLADANET	X		
M. AGNEL VARIN	X		
MME. DEMARIA	X		
M. GROBBEN	X		
MME. DELAPORTE	X		
MME. VENTRE	X		
M. FERRER Y SANTA CREU	X		
MME. BROT-WALOCH		X	
M. GRIMONT	X		
M. ALONSO		X	
M. PACCHIONI	X		
M. ROUX			M. GRIMONT
M. ARMANNO		X	
MME. SEGURA-PAILHON	X		
M. CANTERGIANI			M. GROBBEN
MME. PIRONE		X	
MME. GODARD	X		
MME. REVEL		X	
M. TORRES			M. POTTIER
MME. BUSTIN		X	
MME. TRANNOY-MOIRAND	X		
M. ROSSI Sylvain	X		
MME. TEROL		X	
M. ABBAD Franck		X	

Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

AR Prefecture

006-21060103 Madame Elisabeth ERKER, Adjointe, expose :
Reçu le 07/04/2025

Dans le cadre du développement durable, et plus particulièrement du projet de réduction des dépenses énergétiques mis en place par la Mairie afin de répondre aux objectifs de performance relative à la consommation électrique, la Commune entreprend le remplacement des luminaires existants d'éclairage public par des leds, programmées en usine conformément aux horaires arrêtés par la commission sur l'éclairage public (23h-5h à - 50% d'intensité).

La municipalité a donc lancé un plan pluriannuel d'investissement pour ce type de leds en 2022, d'un montant total de 215 000 € H.T. sur 4 ans (soit 53 750 € H.T. par année).

La première tranche a été réalisée en 2022, pour un montant de 49 820 euros H.T. , et a permis le remplacement de 114 points lumineux.

La deuxième tranche est en cours de réalisation, pour le remplacement de 137 points lumineux, et s'élève à un montant de 42 259.52 € H.T.

Ces travaux ayant permis une diminution significative de la consommation électrique, il convient dès à présent de lancer la troisième tranche, concernant la mise en place de nouveaux points lumineux, et pour un montant total estimé de 53 750 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d' :

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

OUI l'exposé de Madame Elisabeth ERKER, Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage public auprès de la CASA, du Département et de l'Etat, sur la base du montant total susvisé.

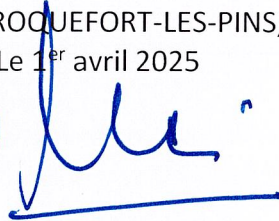
Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.



Bernard POTTIER
Secrétaire de séance



Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 1^{er} avril 2025



Michel ROSSI
Maire de Roquefort-les-Pins



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 105 ROQUEFORT LES PINS

ARRONDISSEMENT : 06 GRASSE

TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ANTIBES



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	16 514 751	28,99	99,15	16 997 000	4 927 430	28,99	4 927 430
Taxe foncière non bâties (TFNB)	297 393	41,98	126,32	299 300	125 646	41,98	125 646
Taxe d'habitation (TH)	4 088 362	15,91	57,84	3 784 000	602 034	15,91	602 034
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					5 655 110		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	3 558 334	15,91	60,00	3 284 000	313 491	60,00	313 491

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 5 655 110 = Produit total de référence (total colonne 5)				☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	9 705			13 805	0	0	1 004 567	1 028 077

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 5 968 601	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 1 028 077	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 6 996 678
--	---	---	---	---

A NICE

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-PAUL CATANESE

Le

Pour la Préfecture



Le

Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	1 634
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	5 356
d. Logements sociaux et longue durée	6 774

Taxe foncière non bâtie 41

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	782 621

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	1 582
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	3 784 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	366 946
d. Bases dégreévées locaux vacants	
e. Bases dégreévées majo THS	329 217

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	9 705

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,249152
d. Taux FB commune 2020	13,07
e. Taux FB département 2020	10,62

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	33,04	99,35	0,20300	99,15
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	30,83	127,70	1,38500	126,32
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,39	65,98	8,13800	57,84
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	15,42
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24,44